

DCG - Diplôme de Comptabilité et Gestion en Alternance – 2 ANS

PRESENTATION DU DCG

- Le DCG, Diplôme de Comptabilité et de Gestion est une licence de niveau Bac + 3, reconnu par l'Etat.
- L'Ecole ICEE propose une formule **DCG en Alternance en 2 ans** pour les publics précisés ci-dessous.
- Le contrat d'Alternance dure 2 ans et la formation se déroule de septembre à juin.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Le DCG en alternance est accessible aux :
 - Titulaires d'un BTS CGO,
 - Titulaires d'un BTS CG,
 - Titulaires d'un BUT GEA,
 - Tout autre candidat ayant validé les UE1,5, 8 et 9 du DCG,
 - Tout autre titulaire de diplômes donnant dispense d'UE du DCG

CONTENU DE LA FORMATION

Année 1 DCG en Alternance :

UE2 Droit des sociétés
UE11 Contrôle de gestion
UE10 Comptabilité approfondie

Année 2 DCG en Alternance :

UE3 Droit social
UE4 Droit fiscal
UE6 Finance d'entreprises
UE7 Management

Un **programme à la carte** peut être étudié sur demande : nous consulter pour en savoir plus contact@icee.fr

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

EVALUATION DE LA FORMATION

LE CONTROLE CONTINU

Les compétences sont évaluées tout au long de l'année en contrôle continu lors de sessions de partiels, sous forme d'épreuves ponctuelles écrites portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations contextualisées et/ou de commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

LES ÉPREUVES

Le programme de formation propose les enseignements correspondant aux Unités d'enseignement restant à valider.

Les étudiants admis en **DCG** en alternance intégreront la 2ème année de **DCG**.

MODALITES DE FORMATION

- L'Alternance : 75% en entreprise ; 25% en cours
- Deux possibilités d'intégrer la prépa DCG en alternance :
 - En Apprentissage
 - En contrat de professionnalisation
- Les étudiants admis en DCG en alternance intégreront la 2ème année de DCG.
- La durée annuelle de formation est de 476 heures de cours par année d'étude.

L'ALTERNANCE PEUT ÊTRE RÉALISÉE AU SEIN DE :

- Un cabinet d'expertise comptable,
- Une entreprise du secteur privé,
- Une institution publique.

➤ Pour toute information supplémentaire, se référer au Référentiel des Diplômes sur le site de France Compétences : www.francecompetences.fr

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024

DCG - Diplôme de Comptabilité et Gestion en Alternance – 2 ANS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Constituant le premier niveau de la pyramide des diplômes comptables supérieurs, le DCG a pour vocation première de sanctionner un niveau de connaissances et de compétences générales, mais aussi spécialisées, nécessaire à la réalisation de missions dans le domaine de la gestion et de la comptabilité pour un collaborateur tant au sein d'un cabinet d'expertise comptable que dans un service de gestion d'une organisation. Il atteste l'acquisition d'un socle de connaissances nécessaires pour la formation à l'expertise-comptable.

Ce diplôme permet une insertion professionnelle essentiellement en tant que comptable, assistant ou collaborateur de cabinet d'expertise comptable et d'audit, contrôleur de gestion, spécialiste de la comptabilité financière...Le titulaire du DCG peut également valoriser la partie de formation du domaine juridique et de celui des systèmes d'information de gestion.

COMPETENCES ET CARRIÈRES

Le titulaire du **DCG** pourra évoluer vers des fonctions opérationnelles et comptables, gérer la comptabilité d'une petite entreprise privée, exercer en tant que chef comptable dans une PME ou ETI ou encore une association ; ou bien assister un chef de mission au sein d'un cabinet d'expertise comptable.

L'ICEE propose une formation en **Double Cursus DCG/BTS CG**, en Pays de Loire permettant de valider en trois années le **BTS CG** et le **DCG**. Nos stagiaires poursuivent une année d'étude pour valider leur **Diplôme de Comptabilité et Gestion**.

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

LES + DE L'ECOLE ICEE

- L'ICEE propose un cursus DCG en **ALTERNANCE** via
 - Le contrat d'apprentissage
 - ou le contrat de professionnalisation
- **75% en entreprise et 25% à l'Ecole**
- **Admission possible après un BTS CG, BUT GEA, validation d'UE du DCG**

CARRIERES

Le DCG forme les futurs cadres financiers ainsi que les futurs Experts-Comptables pouvant exercer des missions de comptabilité, de gestion ou d'audit. Le titulaire du DCG peut aussi intégrer directement le marché du travail dans le domaine de l'audit comptable et financier auprès d'un commissaire aux comptes ou d'une direction financière en entreprise, dans le contrôle de gestion, dans la fonction publique, les banques ou les assurances.

Le DCG permet de poursuivre les études vers le DSCG, puis le Diplôme d'Expertise Comptable (DEC) : il donne alors le titre d'Expert-Comptable Stagiaire inscrit à l'Ordre des Experts Comptables.

➤ Pour toute information supplémentaire, se référer au Référentiel des Diplômes sur le site de France Compétences : www.francecompetences.fr

27/05/2024

DCG - Diplôme de Comptabilité et Gestion en Alternance – 2 ANS

ADMISSIONS

- La formation se déroule de **septembre à juin** en formation initiale ;
- Les **inscriptions** ont lieu à partir de **décembre** ;
- La rentrée s'effectue début septembre ;
- Les cours sont proposés en présentiel.

METHODES MOBILISEES

Les cours des formations ICEE ont lieu en présentiel pour favoriser au maximum l'interaction entre l'enseignant et le stagiaire.

Nous proposons chaque année une classe par niveau et privilégions les effectifs réduits et le travail en 1/2 groupe. Nous attachons une grande importance à l'accompagnement individuel de chacun de nos stagiaires et restons attentif aux situations particulières de chacun d'eux. L'objectif étant d'apporter les ressources nécessaires pour consolider leur socle de compétences en répondant au programme national.

Le rythme des cours et le rythme de l'Apprentissage sont déterminés dans les calendriers en début d'année scolaire.

LES CALENDRIERS DE L'ALTERNANCE

Découvrez les calendriers de l'Alternance année 2024-2025 sur notre site : www.icee.fr – [Les DCG en alternance](#)

DROITS ET DEVOIRS DES ALTERNANTS

LES DROITS

Les jeunes, de 16 à 30 ans, qui signent un [contrat d'apprentissage](#) ou de [professionnalisation](#), deviennent salariés en formation avec les mêmes droits et avantages que les autres salariés :

5 semaines au minimum de congés payés, Protection maladie, Maternité, Accidents du travail ...

L'employeur doit prendre en charge 50% des déplacements professionnels en transport en commun.

Les heures passées en cours sont considérées comme du temps de travail et une fiche de paie est éditée chaque mois pour l'alternant. La rémunération est fixée en fonction de l'âge, du contrat et du diplôme envisagé.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

- La validation du diplôme implique d'obtenir une moyenne de 10 sur l'ensemble des épreuves (au nombre de 13), avec des notes supérieures ou égales à 6 dans chacune des matières.
- Aucune durée d'activité professionnelle n'est exigée en amont de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Sur notre site internet www.icee.fr, retrouvez les informations relatives aux :

[Inscription aux épreuves du DCG](#)

[Calendrier des examens au DCG](#)

[Textes officiels relatifs au DCG et au DSCG](#)

TARIFS – MODALITES DE REGLEMENT

La Formation DCG – Diplôme de Comptabilité Gestion en Alternance est prise en charge par l'OPCO de l'employeur sous réserve de l'acceptation du dossier. Pour plus de précisions, [nous contacter](#).

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024

DCG - Diplôme de Comptabilité et Gestion en Alternance – 2 ANS

DROITS ET DEVOIRS DES ALTERNANTS

LES DROITS

Lors de la période d'examen il est possible de demander 5 jours supplémentaires de congés pour la préparation du diplôme. De plus, en cas d'événements particuliers, la loi prévoit des congés exceptionnels.

La période d'essai et sa durée varient en fonction de la durée du contrat de travail. Elle débute obligatoirement au 1er jour du contrat de travail. À la fin de la période d'essai, et en l'absence de rupture anticipée, la relation de travail se poursuit automatiquement. Consulter toutes les modalités sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

Le contrat d'alternance peut être rompu sous certaines conditions. Toutes les modalités sont à consulter sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

LES DEVOIRS

L'alternant doit être inscrit dans un établissement et suivre les cours assidument et se présenter aux examens. Afin de prouver son assiduité, il devra émarger pour chaque demi-journée de formation ou d'examen.

L'alternant doit respecter le règlement intérieur, les règles d'hygiène et les consignes de sécurité de l'entreprise lorsqu'il est sur son lieu de travail, de l'ICEE lorsqu'il est en formation.

Le Règlement intérieur de l'ICEE lui est communiqué.

Les règles d'hygiène et de sécurité sont affichées au sein de l'établissement ICEE.

L'alternant doit respecter les horaires de travail et justifier de ses absences en entreprise comme en formation. Il devra fournir un justificatif d'absence ou un arrêt de travail à l'école et à l'entreprise.

L'alternant devra informer la Caisse d'Assurance Maladie de son nouveau statut (alternant) via son compte Améli.

Complément d'informations sur www.icee.fr - [Alternants – Droits et Devoirs](#)

S'INSCRIRE A L'ECOLE ICEE

- Téléchargez votre dossier de candidature sur www.icee.fr. Envoyez-le par mail ou par courrier.
- Après étude de votre dossier, si celui-ci est recevable, l'école vous donne rendez-vous pour un entretien avec la Direction,
- Suite à l'entretien, si celui-ci est favorable, la Direction Pédagogique vous envoie un courrier d'acceptation sous 15 jours accompagné du contrat de formation à nous retourner signé.

27/05/2024